



# **CCR ACTIONS BIOTECH**

*FONDS COMMUN DE PLACEMENT*

**PROSPECTUS SIMPLIFIE**

OPCVM respectant les règles d'investissement et  
d'information de la Directive 85/611/CE modifiée



OPCVM respectant les règles d'investissement et d'information de la Directive 85/611/CE modifiée

# CCR ACTIONS BIOTECH

PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A – STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

**Code ISIN :**

**PART « A »** FR0007028063

**PART «B couverte EU/US »** : FR0010734376

**Dénomination** : CCR ACTIONS BIOTECH

**Forme juridique** : Fonds commun de placement de droit français

**Société de gestion** : CCR ASSET MANAGEMENT

**Gestion comptable (par délégation)** : BNP Paribas Fund Services

**Gestion administrative (par délégation)** : SOCIETE GENERALE Securities Services France

**Dépositaire / Conservateur** : BNP PARIBAS Securities Services

**Commissaire aux comptes** : FIDUS

**Commercialisateurs** : CCR ASSET MANAGEMENT / Groupe UBS

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**Classification** : Actions Internationales

**Objectif de gestion**

L'objectif de gestion du fonds vise à obtenir sur trois à cinq années glissantes, une performance supérieure à celle de l'indice Nasdaq Biotech.

**Indicateur de référence** : Nasdaq Biotechnology Index, converti en euro

Code Reuters : NBI Code Bloomberg NBI <Index>

L'indice NASDAQ Biotech est un indice composé de 159 valeurs répertoriées comme entreprise de biotechnologie ou pharmaceutique selon la classification FTSE™ Global Classification System. Pour être incluses dans l'indice, les sociétés américaines ou étrangères doivent faire l'objet d'une cotation depuis au moins 6 mois au Nasdaq, avoir une capitalisation boursière minimum de 200 millions de dollar US. L'indice NASDAQ Biotechnology Index est calculé selon la méthodologie de la capitalisation boursière corrigée. L'indice a démarré le 1er novembre 1993 avec une valeur de départ de 200.

**Stratégies d'investissement :**

Le processus de gestion repose sur l'analyse de valeurs pour sélectionner des sociétés disposant, à horizon de moyen et long terme, d'un fort potentiel de création de valeur grâce au développement et à la commercialisation de produits innovants pour le marché pharmaceutique en particulier et le monde de la Santé en général.

Le fonds sera en permanence exposé pour au moins 70% de son actif sur les marchés réglementés d'actions d'entreprises de toutes nationalités, spécialisées dans les secteurs des biotechnologies et des nouvelles technologies de la Santé sans aucune contrainte de taille de capitalisation boursière ou de répartition géographique. La principale zone géographique d'intervention est l'Amérique du Nord : Etats-Unis et Canada.

Dans la limite de 10% de son actif, le fonds est autorisé à intervenir sur certains marchés émergents et/ou sur tous marchés en actions de sociétés non cotées.

La partie du portefeuille non exposée sur les marchés d'actions (jusqu'à 30% maximum de l'actif du portefeuille, y compris les parts ou actions d'OPCVM monétaires) pourra être investie en OPCVM monétaires et/ ou instruments du marché monétaire (titres de créances négociables) pour la gestion de la trésorerie disponible du fonds.

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM, monétaires ou non, de droit français ou européens conformes à la Directive 85/611/CEE modifiée, pour la gestion de ses liquidités ou en stratégies de diversification. Les OPCVM détenus en portefeuille pourront être gérés par le gestionnaire ou toute société qui lui est liée.

Les interventions du fonds sur les instruments dérivés se feront, soit en couverture du risque « action » des titres en portefeuille -tout en respectant l'exposition permanente minimum de 70% sur le marché des actions -, soit en exposition jusqu'à 110% de l'actif net au risque actions, secteurs d'activité ou indices de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion.

La catégorie de parts B visant à être totalement couverte contre le risque de change dollar/euro, cette couverture sera réalisée à l'aide d'opérations de change au comptant à terme ou d'options de change.

### **Profil de risque**

Votre argent sera *principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.*

Comme tous les OPCVM de la classification « Actions Internationales » le fonds est exposé en permanence au risque action d'un ou plusieurs pays, pour au moins 70% et jusqu'à 110% de son actif c'est à dire au delà du minimum de 60% requis pour se classer en catégorie « actions ».

Le portefeuille peut être soumis à différents types de risques à travers les stratégies mises en place. Ces risques sont indiqués par ordre d'importance:

1/ Risques actions et de marché : le fonds est fortement exposé, entre 70% et 110% de l'actif, au risque des marchés d'actions ; si les marchés actions baissent, en particulier américains (Nasdaq), la valeur du fonds baissera. Le portefeuille du fonds sera composé pour la plus grande part d'actions de sociétés de moyenne ou petite capitalisation boursière. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Le fonds peut être exposé de manière accessoire aux marchés des pays émergents.

2/ Risques sectoriels : les variations de marché du secteur des biotechnologies et des nouvelles technologies de la Santé sont plus fortes que la moyenne des marchés d'actions. La valeur liquidative du fonds suivra ces variations.

3/ Risques de performance: la performance du fonds à court comme à moyen terme pourra évoluer différemment de l'indicateur de référence choisi qui n'est pas représentatif de la composition et de la diversification du fonds (pays, valeurs, capitalisations boursières, nombre de valeurs).

4/ Risques de change :

#### **Pour les porteurs de la part de catégorie « A »**

En plus des risques décrits ci-dessus, les porteurs de part supportent le risque de change (principalement euro/dollar) des titres et positions en monnaies autres que l'euro. Il peut porter sur 100% de l'actif.

#### **Pour les porteurs de parts de catégorie « B couverte EU/US »**

Cette catégorie de parts vise à être totalement couverte contre le risque de change dollar/euro.

5/ Risque de perte en capital : L'investisseur ne dispose d'aucune garantie, le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué.

Le détail des risques encourus par le fonds figure dans la note détaillée.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type:**

Tous souscripteurs.

L'OPCVM est plus spécialement destiné aux souscripteurs acceptant le risque lié aux investissements dans des sociétés innovantes des secteurs de la biotechnologie et des nouvelles technologies avec un risque de change pour les porteurs de catégorie « A » et sans risque de change dollars/euro pour les porteurs de catégorie «B Couverte EU/US ».

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans Mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Durée de placement recommandée :** cinq ans

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE****Frais et commissions**Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux, barème Parts de Catégorie « A » et de catégorie «B Couverte Eu/us »</b>
<b>commission de souscription non acquise à l'OPCVM</b>	valeur liquidative x nombre de parts	3 % TTC, taux maximum
<b>commission de souscription acquise à l'OPCVM</b>	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
<b>commission de rachat non acquise à l'OPCVM</b>	valeur liquidative x nombre de parts	3 % TTC, taux maximum
<b>commission de rachat acquise à l'OPCVM</b>	valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) .*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :*

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème Parts de catégorie « A » et de catégorie « B couverte EU/US »
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM)	Actif net moyen, hors OPCVM gérés par la société de gestion	2 % TTC, taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	NEANT
Prestataires percevant des commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	
- le dépositaire		102 euros TTC maximum
- la société de gestion		0.90% TTC maximum

**Régime fiscal**

*Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de la société de gestion de l'OPCVM.*

**INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL****Modalités de souscription et de rachat**

Sur la catégorie de parts A : Les souscriptions et rachats ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts.

Sur la catégorie de parts B : Les souscriptions et rachats peuvent s'effectuer en millièmes de parts. Cependant, aucune souscription ne peut s'effectuer en dessous d'un minimum d'une part.

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 15 h 30 auprès du centralisateur et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents sont effectués à J+3.

Les demandes de souscriptions ou de rachats sont centralisées auprès du dépositaire, BNP PARIBAS Securities Services – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93500 Pantin.

**En cas de demande de rachat par un même porteur égale ou supérieure à 10 % de l'actif net et de non respect d'un préavis de 10 jours ouvrés**, la société de gestion prélèvera une commission supplémentaire (voir rubrique ci-dessus « informations sur les frais, commissions et la fiscalité »).

**Date de clôture de l'exercice**

Dernier jour de bourse du mois de décembre

**Affectation du résultat** capitalisation**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour de bourse, sur la base des cours de clôture.

L'OPCVM ne valorise pas les jours fériés légaux en France et/ou en cas de fermeture des marchés Euronext de Paris

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

Disponible dans les locaux de la société de gestion, CCR ASSET MANAGEMENT.

**Devise de libellé des parts** Euro

**Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 6 novembre 1998. Il a été créé le 4 décembre 1998.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

---

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CCR ASSET MANAGEMENT  
44 rue Washington  
75008 Paris  
01 49 53 20 00  
e-mail : [ccram\\_contact@ubs.com](mailto:ccram_contact@ubs.com)

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : [www.ccr-am.com](http://www.ccr-am.com)

Date de publication du prospectus : 26/07/2011
--

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la Société de Gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice, sont à la disposition des actionnaires, sur simple demande au siège social de la société de gestion.

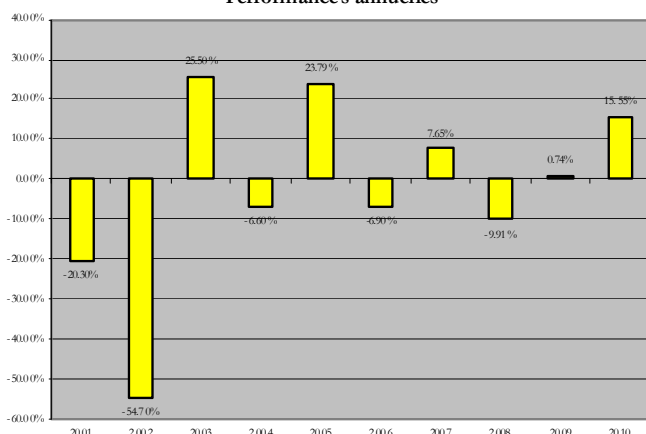
Le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**PARTIE B STATISTIQUE**

**Performances de la part A au 31/12/2010 :**

Performances annuelles



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Performance annualisée	1 an	3 ans	5 ans
<b>CCR ACTIONS BIOTECH</b>	15.55%	1.60%	1.00%
<b>Nasdaq Biotechnology Index, converti en euro (hors dividende)</b>	23.99%	8.58%	1.62%

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

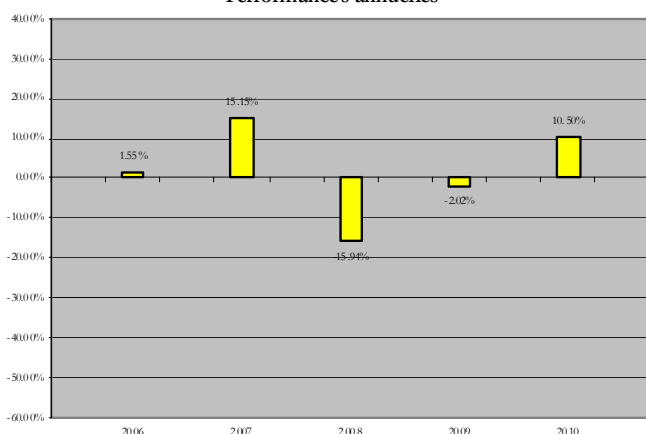
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le Fonds CCR Actions Biotech (ex Mercure Biotech) n'avait jusqu'à fin 2004 retenu aucun indicateur de référence. À seul titre d'information – ne valant pas comparaison avec la performance du Fonds – le Nasdaq Biotechnology Index converti en Euro a enregistré sur les 3 périodes les performances ci-dessus.

**Performances de la part B au 31/12/2010 :**

Performances annuelles



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Performance annualisée	1 an	3 ans	5 ans
<b>CCR ACTIONS BIOTECH</b>	10.50%	-3.09%	1.28%
<b>Nasdaq Biotechnology Index, converti en euro (hors dividende)</b>	23.99%	8.58%	1.62%

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances affichées pour 2006 et 2007 sont celles du FCP MERCURE BIOTECH COUVERT avant fusion avec CCR Actions Biotech (ex Mercure Biotech) part « B Convertie FII/IIIS »

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

## Parts A

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>2.00%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>-%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	-%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	-%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0.41%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	- %
- commissions de mouvement	0.41%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2.41%</b>

## Parts B

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>2.00%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>-%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	-%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	-%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0.41%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	- %
- commissions de mouvement	0.41%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2.41%</b>

**Les frais de Fonctionnement et de Gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Présentation sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010**

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0.51% de l'encours moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -1.40% de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15.15%
Titres de créance	5.56%